

ÉTUDE DE CAS

Modernisation solaire réussie : Falconer

Skyline Clean Energy Fund réinvestit 68 M\$

un projet visant à moderniser certains actifs d'énergie solaire de son portefeuille. Cette initiative a pour but de rehausser la valeur pour les investisseurs en permettant au fonds de répondre à la demande croissante d'énergie renouvelable.

Projet solaire de petite envergure sur toit à **Teeswater (Ontario)**, est l'un des premiers exemples de modernisation réussie visant un d'énergie solaire détenu par le fonds.

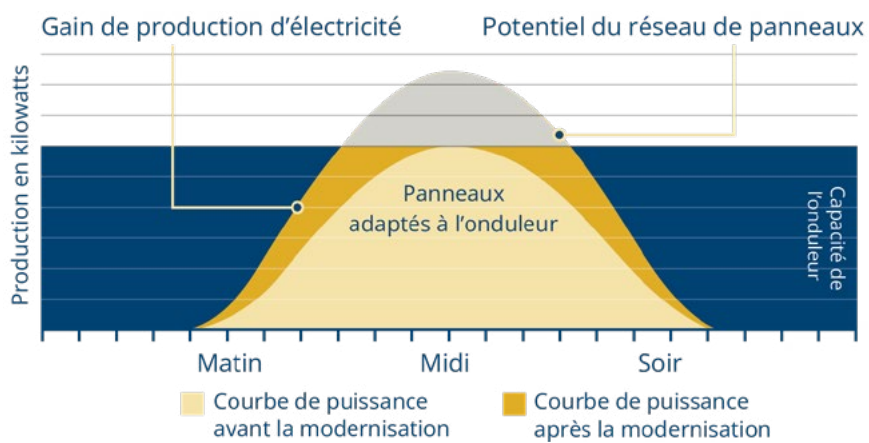


Qu'est-ce que la modernisation?

La modernisation consiste à mettre à niveau un actif d'énergie solaire et à remplacer l'équipement existant afin de maximiser la production d'électricité destinée à la vente et ainsi d'augmenter les revenus et la valeur potentielle pour les investisseurs.

L'objectif principal du projet de modernisation est de maximiser la production d'électricité en courant continu (CC) qui est transformée en courant alternatif (CA), puis qui est vendue par le fonds dans le cadre des contrats avec le gouvernement. Les travaux consistent à

remplacer et à moderniser l'équipement des installations afin qu'elles puissent générer un maximum d'électricité en CC – et donc de revenus – à tout moment de la journée. Skyline Energy, le gestionnaire d'actifs du fonds, tient compte de différents critères pour déterminer les installations solaires en portefeuille qui sont les plus propices à la modernisation.



Falconer

Quelques chiffres

État d'avancement de la modernisation

Achevée en juin 2025

Information sur le contrat

Type : Tarifs de rachat garantis par le gouvernement (FIT 1)

Taux fixe : 0,713 \$/kWh

Durée restante : Échéance en 2032, avec option de prolongation du bail

Capacité

	Pré-modernisation	Post-modernisation	Augmentation
Capacité actuelle	100 kWCA / 128 kWCC	100 kWCA / 175 kWCC	37 %
Surcapacité	29 %	75 %	46 %
Revenus annuels prévus	87 000 \$	146 000 \$	69 %

Aperçu du placement

Taux de rendement interne (TRI) estimé : 15,32 % | Valeur estimée générée : 79 422 \$*

Caractéristiques du projet

Comme c'est le cas pour tous les projets d'énergie solaire que le gestionnaire d'actifs a ciblés aux fins de modernisation, Falconer fait l'objet d'un contrat dans le cadre du programme de tarifs de rachat garantis 1 (FIT 1) de la SIERE, qui achète l'électricité en courant alternatif (CA) produite par l'installation. En vertu du contrat, Skyline Clean Energy Fund ne peut augmenter l'empreinte du système au-delà de la conception technique approuvée lors de sa construction initiale. Dans le cas des installations sur toit, la modernisation est donc limitée à l'espace libre disponible sur le toit. Ainsi, l'expansion du projet Falconer ne peut être réalisée qu'en remplaçant les anciens panneaux solaires et onduleurs – l'équipement qui transforme le courant continu (CC) produit par les panneaux en courant alternatif (CA) – par des modèles plus récents et plus efficaces. Le nouveau matériel n'occupera pas plus d'espace sur le toit, mais augmentera la capacité de production d'électricité en CC du système.

Plan du projet

Le gestionnaire d'actifs a retenu les services d'une entreprise expérimentée en conception et installation de solutions d'énergie propre située à Walkerton (Ontario) pour l'aider à élaborer un plan de modernisation visant à maximiser le rendement du capital investi de Skyline Clean Energy Fund. Ensemble, les deux parties ont conçu un plan de modernisation définitif pour le projet Falconer comprenant les éléments suivants :

- le remplacement des panneaux actuels de 190 watts (W) par de nouveaux panneaux de 605 W;
- le remplacement des 16 onduleurs PVI 5000 et des 2 onduleurs PVI 6000 actuels par 7 nouveaux onduleurs Fronius Primo 15.0-1.

De concert avec le gestionnaire d'actifs, le sous-traitant n'a ménagé aucun effort pour atténuer les risques liés au contrat en vigueur et aux flux de trésorerie provenant de l'électricité produite.

Plus précisément, le sous-traitant a aidé le gestionnaire d'actifs à préparer une évaluation des impacts du raccordement et à la soumettre à la SIERE – même si l'augmentation de la capacité de production en CC des panneaux solaires était permise en vertu du contrat FIT 1 et **protégée par la jurisprudence**. Par conséquent, Skyline Clean Energy Fund a conservé l'autorisation accordée au projet Falconer d'alimenter le fournisseur local d'électricité, et ce, sans interruption.

Le sous-traitant a également accompagné le gestionnaire d'actifs dans la préparation des documents nécessaires pour mettre à jour l'autorisation de raccordement et le certificat d'inspection de l'Office de la sécurité des installations électriques avant le début des travaux – une autre précaution qui permet d'assurer le succès et la rentabilité de la modernisation.



*Au 4 juin 2025. La valeur estimée générée correspond à la valeur nette actuelle des flux de trésorerie supplémentaires du projet, déduction faite des dépenses en immobilisations.

Résultats du projet Falconer

Le projet Falconer a été entièrement modernisé, et sa production d'énergie atteint la nouvelle capacité du système depuis le 4 juin 2025.



Après la mise en œuvre des modifications, le système a conservé la même capacité en CA (conformément aux exigences du contrat FIT 1), mais sa capacité en CC a été portée à 175 kWCC, soit une augmentation de 37 %. De plus, grâce à l'installation des nouveaux panneaux et onduleurs, les revenus annuels prévus ont augmenté pour passer de 87 000 \$ à 146 000 \$, **ce qui représente une hausse d'environ 60 000 \$ ou 69 %.**

En ce qui concerne la performance de l'actif au sein de Skyline Clean Energy Fund, le TRI prévu est de 15,32 %, et la valeur nette prévue s'élève à 79 000 \$*. Ce chiffre représente la valeur ajoutée de l'investissement et a une incidence directe sur la valeur des parts pour les investisseurs, car tous les revenus générés par les actifs sont réinvestis dans le fonds.



Alimentez votre portefeuille grâce à Skyline Clean Energy Fund dès aujourd'hui



Investissez avec Skyline et participez à la modernisation des actifs solaires pour créer de la valeur à long terme.

Numérisez le code ou cliquez sur le lien dès maintenant pour discuter avec nos spécialistes de ce que **Skyline Clean Energy Fund** peut faire pour votre portefeuille à long terme.

* Au 4 juin 2025. La valeur estimée générée correspond à la valeur nette actuelle des flux de trésorerie supplémentaires du projet, déduction faite des dépenses en immobilisations.

Skyline Wealth Management Inc. (« Skyline Wealth Management ») est un courtier sur le marché dispensé inscrit dans toutes les provinces du Canada. Le contenu du présent document est fourni à titre d'information générale seulement et ne constitue pas une offre de titres. La vente de participations dans des placements offerts par Skyline Wealth Management est réservée à certains investisseurs admissibles conformément aux exigences réglementaires et aux dispenses en vigueur.

Les placements dans des produits sur le marché non réglementé peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Veuillez lire la notice d'offre confidentielle avant d'investir. Il n'existe aucun marché actif sur lequel les titres peuvent être vendus, et les demandes de rachat peuvent être soumises à des limites mensuelles. Les produits du marché dispensé ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment, et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Rien dans ce document ne doit être interprété comme un conseil juridique, fiscal ou comptable ni un conseil sur la réglementation ou les placements. Les investisseurs éventuels doivent procéder à une évaluation indépendante de ces questions avec leurs propres conseillers professionnels. Certains produits de placement offerts par Skyline Wealth Management proviennent d'émetteurs reliés. La liste complète des émetteurs reliés de Skyline Wealth Management ainsi que des renseignements sur leurs relations sont offerts sur demande.